

Appel à projets PLACE DE LA GARE

-

Règlement de consultation



SOMMAIRE

I- PRESENTATION ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS PLACE DE LA GARE

I.1 Introduction

I.2 Objectif de l'appel à projets : détecter les porteurs de projets d'activités et de services de proximité des territoires

I.3 Définitions essentielles

II- PRECISIONS SUR LES SITES

II.1 Informations sur les locaux objets de l'appel à projets

II.2 Contenu des fiches techniques mises à disposition sur la Plateforme

III- CONTENU DES PROJETS

III.1 Caractéristiques des projets recherchés

III.2 Contenu des Projets

IV- DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

V- CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES PROJETS

V.1 Modalités de dépôt des projets

V.2 Absence d'indemnisation

VI- SELECTION DES PROJETS

VI.1 Analyse et sélection des projets

VI.2 Communication des résultats

VII- COMMUNICATION

ANNEXE

I- PRESENTATION ET OBJET DE L'APPEL À PROJETS PLACE DE LA GARE

I.1 Introduction

Chaque jour, SNCF Gares & Connexions accueille, dans ses 3 000 gares, 10 millions de clients voyageurs dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Elle y renforce continuellement la présence de commerces, services, espaces de travail et d'information, et toutes autres activités qui facilitent la vie et les trajets quotidiens des usagers et des voyageurs.

L'implantation d'activités commerciales, économiques et de services est facilitée dans les gares à fort trafic, mais naturellement moins évidente pour celles dont la fréquentation est plus modeste. Par ailleurs, dans ces petites et moyennes gares, les besoins en espace se sont réduits avec le temps, libérant des surfaces restées inoccupées. Or les gares ne sont pas des lieux anodins : souvent implantées au cœur des villes et bourgs, elles sont de véritables « adresses » dans la ville et témoignent de l'histoire ferroviaire et architecturale française.

En conséquence, SNCF Gares & Connexions a décidé de proposer ces surfaces vacantes aux entrepreneurs de tous types, collectivités comme acteurs locaux, afin qu'ils puissent y développer des projets innovants et utiles à la collectivité.

Il s'agit du projet Place de la Gare.

La typologie d'activités possibles pouvant répondre à ces objectifs est extrêmement ouverte :

- Commerces : épicerie, fleuriste, café / restaurant, circuits-courts ;
- Services à la personne et du quotidien : conciergerie, tiers lieux, maison médicale, crèche, coworking, relai colis ;
- Promotion du territoire : bibliothèque médiathèque, musée, office de tourisme ;
- Mobilité : Location et réparation de vélo, maison des mobilités etc. ;

L'appel à projets Place de la Gare se matérialise par une plateforme où les candidats pourront déposer leurs projets dans les conditions définies au présent règlement.

Retail & Connexions & SNCF Gares & Connexions assurent la commercialisation, la gestion des emplacements à usage commercial situés en gare ainsi que la conduite administrative de l'appel à projets.

En phase de travaux et de déploiement, Gares & Connexions financera les travaux propriétaires et réalisera les travaux d'acheminement des fluides jusqu'à l'entrée du local. Le lauréat réalisera les travaux nécessaires à l'occupation de ces surfaces et, après l'ouverture, versera une redevance à Gares & Connexions.

I.2 Objectif de l'appel à projets : identifier les porteurs de projets proposant des activités et services de proximité au sein des territoires

Gares & Connexions lance le présent appel à projets pour identifier les projets portés par les acteurs, qui souhaitent aménager, transformer et animer, des espaces vacants dans les gares SNCF proposés sur la plateforme dédiée placedelagare.sncf.

Le présent appel à projets pourra aboutir à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire (non constitutive de droits réels). Cette Convention d'Occupation Temporaire n'est pas un bail commercial.

Au regard du caractère de domanialité publique des espaces vacants, l'activité qui sera exercée en gare à l'issue de l'appel à projets ne peut en aucun cas être assimilée à un fonds de commerce et n'ouvre à aucun des droits attachés à la propriété commerciale.

A ce titre, le droit d'occupation dont bénéficie l'Occupant par le biais de la Convention d'Occupation Temporaire est précaire et révocable :

- il peut être résilié à toute époque pour des besoins ferroviaires ou tout motif d'intérêt général ;
- l'expiration ou la résiliation de la Convention d'Occupation Temporaire n'ouvre aucun droit à indemnité au bénéfice de l'Occupant.

I.3 Définitions essentielles

Candidats : désignent les personnes morales ou physiques qui déposeront un Projet dans le cadre du présent appel à Projets.

Convention d'Occupation Temporaire : convention définissant les règles d'occupation du domaine public ferroviaire, qui serait conclue à l'issue du présent Appels à Projets entre le Candidat retenu et SNCF Gares et Connexions. Les termes « Convention d'Occupation Temporaire » peuvent être remplacés par l'acronyme COT ou par le terme « Convention ».

Plateforme : espace web accessible à l'adresse <http://www.placedelagare.sncf/> qui comprend notamment la présentation de l'appel à projets, son règlement et l'ensemble des éléments et documents utiles aux Candidats.

Gare ou Site : gare de voyageurs dans laquelle se trouve des locaux inoccupés proposés dans le cadre du présent appel à projets.

Projet ou Proposition : désigne l'ensemble des documents remis par le Candidat dans le cadre du présent appel à projets formant le projet du Candidat notamment en matière financière, technique et commerciale.

Occupants ou Titulaires : personnes morales ou physiques cocontractantes de SNCF Gares et Connexions au titre d'une Convention d'Occupation Temporaire.

II- PRECISIONS SUR LES SITES

II.1 Informations sur les locaux objets de l'appel à projets

Chaque Gare fait l'objet d'une fiche présentant les locaux concernés avec les informations à disposition à date fournies par SNCF Gares & Connexions.

Il est d'ores-et-déjà précisé que le parc immobilier ainsi proposé n'est pas homogène. En conséquence, Gares & Connexions peut fournir au porteur de projet les prérequis nécessaires à l'estimation et la réalisation des travaux, selon le site, à savoir les caractéristiques du local (surface, emplacement, sécurité incendie, amiante, plomb, etc.), sauf si ceux-ci n'ont pas encore été établis, ainsi que les plans (sauf si ceux-ci n'ont pas encore été établis). Ces informations sont consultables, sur la Plateforme, sur la page de chaque Gare.

Ces études et diagnostics sont à la charge de SNCF Gares & Connexions.

Pour chaque projet, SNCF Gares & Connexions finance les travaux à la charge du propriétaire, et réalise les travaux d'acheminement des fluides jusqu'à l'entrée du local.

II.2 Contenu des fiches techniques mises à disposition sur la Plateforme

Gares & Connexions met à disposition des fiches relatives à chaque Site, contenant les informations significatives en sa possession et diffusables dans le cadre d'un appel à projets.

SNCF Gares et Connexions ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un manque de lisibilité des documents mis à disposition sur la Plateforme dédiée ou en cas de dysfonctionnement de celle-ci.

Les Candidats renoncent formellement à recourir contre Retail & Connexions et/ou SNCF Gares et Connexions concernant la qualité des informations qui leur auront été communiquées à titre indicatif, au titre du présent appel à projets. Ils ne pourront, à ce titre, prétendre à une indemnité ou révision des modalités de leur Proposition.

III- CONTENU DES PROJETS

III.1 Caractéristiques des projets recherchés

Gares & Connexions souhaite accompagner l'émergence de projets innovants.

En priorité, les projets attendus relèvent notamment :

- **De Commerces** : commerces et artisanat commercial, restaurant d'insertion, bar associatif, épicerie solidaire, magasin de producteurs et circuits courts
- **De Services à la personne et du quotidien** : conciergerie, tiers lieux, maison médicale, crèche, coworking, relai colis
- **D'activités visant à promouvoir le territoire** : bibliothèque médiathèque, musée, office de tourisme
- **De services liés à la Mobilité** : Location et réparation de vélo, maison des mobilités

Cette liste n'est pas exhaustive.

III.2 Contenu des Projets

Pour chaque projet présenté, les Candidats devront remettre le dossier de candidature dûment complétés, en annexe du présent règlement :

PIECE 1 : La présentation du Projet

1. **Présentation du Candidat** : nom du représentant, expériences dans le domaine du projet / qualifications notamment dans l'activité présentée (CV), statuts de la structure, note de motivation,
2. **Présentation du projet** : nature de l'activité, descriptif exhaustif du projet et de l'offre proposée, besoin en surface, jours et horaires d'ouverture, date de mise en exploitation / calendrier de mise en œuvre, durée souhaitée de la Convention, dispositif d'accompagnement éventuel,
3. **Pièces techniques** : plan, visuel d'aménagement intérieur, perspectives d'ambiance.

PIECE 2 : MODELE ECONOMIQUE / REDEVANCE

1. **Faisabilité économique** : coût global de l'investissement HT (en différenciant l'investissement propriétaire et l'investissement de l'Occupant), capacité d'investissement du candidat (fonds propres, subventions et emprunts),

2. Viabilité économique : compte d'exploitation prévisionnel sur une durée d'activité pertinente et adaptée à la nature du projet, incluant le détail des recettes, des dépenses et des charges, ainsi que le montant de la redevance d'occupation annuelle hors taxe permettant d'apprécier le retour sur investissement du projet (chaque proposition doit proposer une **redevance d'occupation annuelle hors taxes et hors charges.**)

PIECE 3 : VALEUR AJOUTEE DU PROJET POUR LA GARE ET LE TERRITOIRE

1. **Services rendus aux voyageurs** (la pertinence de la réponse à cet élément pourra varier en fonction du trafic de la gare ciblée par le projet),
2. **Nombre d'emplois équivalent temps plein créés sur le Site,**
3. **Engagement sociétal et environnemental :** RSE, ESS, circuits courts...
4. **Partenariats institutionnels :** collectivités, chambres consulaires, ...
5. **Partenariats locaux :** entreprises locales, commerces, associations...
6. **Capacité à animer la gare et le territoire :** programme d'animation et de communication, événements potentiels...

PIECE 4 : LETTRE D'ENGAGEMENT

IV DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets se décline en quatre étapes :

1. **Opportunités (Phase initiale d'information et de renseignement sur les Sites) :** la procédure d'appel à projets n'est pas encore ouverte, et les Candidats sont invités à laisser leur adresse e-mail sur la Plateforme afin d'être contacté par le référent en Région de SNCF Gares & Connexions pour effectuer une visite des locaux.

En effet, durant la phase d'opportunité, les Candidats éventuellement intéressés pourront visiter les locaux au cours d'une visite organisée à la date communiquée sur la Plateforme placedelagare.sncf ou par e-mail.

2. **Phase de consultation :** durant cette phase, dont la durée est fixée pour chaque Site, les Candidats intéressés peuvent déposer leur projet sur la Plateforme placedelagare.sncf. Il convient d'abord de s'inscrire via le formulaire de contact en ligne puis de télécharger l'ensemble des documents nécessaires pour formuler un projet. Durant la phase de consultation, les Candidats pourront visiter les locaux au cours d'une visite organisée à la date communiquée sur la Plateforme placedelagare.sncf ou par e-mail.

Questions des Candidats

Les Candidats pourront solliciter des renseignements complémentaires jusqu'à 5 jours avant la date de fin de la phase consultation. Ces demandes devront être faites par e-mail.

Chacune des questions posées par les Candidats et chacune des réponses apportées seront communiquées pour chacun des Sites à l'ensemble des Candidats par e-mail.

3. **Phase d'instruction :** le jury analyse les Projets déposés et conformes selon les critères définis au VI.1.2) Critères de sélection des Candidats. Avant d'accepter ce qu'il considérera comme la meilleure Proposition de projet pour un Site et à l'issue de l'analyse des projets, le jury se réserve le droit de rencontrer tous les Candidats et/ou de demander à certains Candidats d'apporter des précisions, des informations complémentaires à leurs projets en vue de les compléter, sans modifier leurs éléments fondamentaux ni dénaturer ceux-ci.

4. Phase d'attribution : le Projet retenu est publié sur la Plateforme.

V CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES PROJETS

Les Candidats sont admis à remettre une Proposition de projet.

Il pourra s'agir :

- D'entreprises publiques et /ou privées ;
- De fondations et associations de droit privé ;
- De GIP/GIE et autres formes de groupements ;
- De collectivités territoriales et leurs groupements ;
- De syndicats mixtes ;
- De consortiums d'acteurs intervenant sur un même territoire dont les compétences sont complémentaires dans le cadre des objectifs décrits ci-avants. Dans ce cas, les candidats doivent se constituer sous la forme d'un groupement solidaire (exclusif de tout groupement conjoint). En cas de réponse en groupement, les membres devront désigner l'un d'entre eux comme mandataire commun vis-à-vis de SNCF Gares et Connexions.

V.1 Modalités de dépôt des projets

Les Candidats transmettront leur(s) Proposition(s) de projet complet dans le délai imparti pour chaque Site tel qu'indiqué sur la fiche de chaque Site sur la Plateforme.

A compter de cette date, les projets transmis ne pourront plus être modifiés par les Candidats et tout projet reçu après le délai imparti sera rejeté.

L'ensemble des éléments du point **III.2 Contenu des projets devra être déposé par les Candidats sur la Plateforme.**

Un accusé de réception du dossier de Proposition sera transmis par e-mail au porteur de projet suite au dépôt du dossier.

V.2 Absence d'indemnisation

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats pour leur participation au présent appel à projets.

VI SELECTION DES PROJETS

VI.1 Analyse et sélection des projets

Les projets seront analysés par un Comité de sélection rassemblant différentes expertises, conformément aux critères définis ci-après.

1. Recevabilité des projets

Pour être recevables, les projets devront :

- Etre rédigés en français,
- Avoir un contenu qui n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou susceptible de porter atteinte aux droits des tiers,
- Contenir le formulaire dûment rempli accompagné du dossier projet avant la date spécifiée, délai de rigueur.

- Déposer le dossier de candidature sur la plateforme placedelagare.sncf.

Les projets qui ne respecteraient pas les conditions du présent règlement ou qui seraient incomplets, seront considérés comme non recevables et de fait exclus de l'appel à projets.

2. Critères de sélection des projets

Un jury constitué de représentants de Retail & Connexions et SNCF Gares & Connexions sera en charge de retenir la meilleure Proposition pour chaque Site au regard des critères définis ci-dessous.

Les Projets seront analysés selon les critères suivants :

1) Qualité et clarté du dossier (20% de la note) : le projet présenté devra répondre aux caractéristiques demandées dans le présent règlement de consultation et être présenté de façon suffisamment exhaustive, claire, et explicite. Toutes informations, CV, références, illustrations qui viendraient éclairer le projet devront être jointes à la Proposition.

2) Modèle économique (40% de la note, dont 20% pour « a » et 20% pour « b »): le candidat fournira toutes les précisions utiles pour décrire le mode de financement et de fonctionnement de l'activité proposée en répondant aux éléments demandés page 6, dans la partie Modèle économique du projet. Le jury sera attentif à l'apport d'éléments concernant :

- a. La faisabilité économique du projet : coût de l'investissement (en différenciant l'investissement propriétaire porté par Gares & Connexions et l'investissement de l'Occupant porté par le lauréat) et plan de financement global
- b. La viabilité économique du projet : compte d'exploitation prévisionnel, montant de la redevance.

3) Capacité à contribuer à l'animation et au développement de la gare pour permettre de dynamiser le territoire et de valoriser le patrimoine, à mobiliser et à travailler avec les acteurs locaux (40% de la note). Les éléments suivants devront notamment être détaillés : impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet (création d'emplois sur le Site, ESS, RSE...), implication des acteurs locaux et modalités prises pour sensibiliser et animer les différentes communautés, relations et synergies mises en place avec les collectivités territoriales et autres acteurs institutionnels, valorisation / animation de la gare et services rendus aux voyageurs etc.

Sélection des Projets :

Les Projets retenus doivent être aboutis et pouvoir faire l'objet très rapidement d'un Contrat d'Occupation Temporaire. A ce titre, le Candidat retenu s'engage à signer le Contrat d'occupation Temporaire dans un délai de six (6) mois à compter de la notification par SNCF Gares & Connexions de la sélection de son projet.

A défaut de respect de ce délai de signature du Contrat d'Occupation Temporaire, SNCF Gares & Connexions pourra considérer que l'offre faite par le Candidat sélectionné est caduque.

Cette caducité sera constatée par SNCF Gares & Connexions par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Candidat sélectionné et prendra effet à compter de la réception de cette lettre par le Candidat sélectionné.

Ces projets seront accompagnés dans leur phase de déploiement par SNCF Gares & Connexions.

VI.2 Communication des résultats

1. Modalités de communication des résultats

Les résultats seront communiqués à chacun des Candidats dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date limite de dépôt des projets, via leur adresse e-mail. Le délai pourra exceptionnellement être prorogé en cas de projets complexes dans la limite de 45 jours complémentaires.

2. Renonciation à la procédure

Retail & Connexions et/ou SNCF Gares & Connexions se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à projets, de l'interrompre, ou de retirer un ou plusieurs des Sites proposés à tout moment, pendant la période d'appel à projets, et pour quelque motif que ce soit sans que les Candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit.

En cas de renoncement de la part du candidat retenu, celui-ci s'engage à le notifier et le motiver par mail.

VII COMMUNICATION

Les projets demeurent la propriété intellectuelle des Candidats.

En remettant un Projet, les Candidats sélectionnés autorisent Retail & Connexions et/ou SNCF Gares & Connexions à communiquer sur les projets (photo, description...), à l'exception des éléments économiques.

Les porteurs de Projet quant à eux, ne peuvent pas communiquer sans l'autorisation préalable de Gares et Connexions.

ANNEXE

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PROJET PLACE DE LA GARE

1. Présentation du projet
2. Modèle économique / redevance
3. Valeur ajoutée pour la gare et le territoire
4. Lettre d'engagement

PIECE N°1 DU DOSSIER DE CANDIDATURE : PRESENTATION DU PROJET

1. PRESENTATION DU CANDIDAT

Nom : Dénomination développée et sans abréviation			
Nom usuel :			
Sigle (acronyme) :		Date de création de la structure :	
Activité principale (2 lignes maximum)			
Statut juridique :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Courriel :	
Site internet :			
Nom du représentant légal et qualité :		Courriel :	
Nom du directeur (ou responsable):		Courriel :	
Salariés (nombre) :		ETP*	Dont contrats aidés :
Bénévoles (nombre) :		ETP*	Adhérents (nombre) :
Total des produits de l'exercice N-1 :			
Réseau(x) d'affiliation			

* équivalent temps plein

2. PRÉSENTATION DU PROJET

RÉSUMÉ DU PROJET principal objectif, actions prévues, public concerné, etc. (maximum 3 lignes)

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Exposé du contexte local

Dans quel contexte local s'inscrit-il (préciser si besoin le type de territoire) ?

Quels sont les besoins identifiés auxquels votre projet entend répondre ?

Avez-vous des partenaires locaux associés ? Lesquels ? Quelles sont leurs compétences ?

Genèse du projet

Comment le projet est-il né ?

PRÉSENTATION DU PROJET

Actions mises en œuvre

Présentez concrètement toutes les actions qui seront réalisées.

Dimensionnement du projet

De quelles surfaces minimales avez-vous besoin ?

Avez-vous des besoins spécifiques sur les espaces identifiés ? (réseaux, accès, devanture, etc.)

Avez-vous des besoins spécifiques sur d'autres emprises SNCF ? (terrain, parking, espaces voyageurs, etc.)

Calendrier du projet

Quelle durée d'occupation proposez-vous ?

Durée d'occupation proposéeans
-----------------------------	----------

Indiquez les différentes étapes prévisionnelles de votre projet :

Date de démarrage (mois, année)	Durée (en mois)	Actions

3. PIÈCES TECHNIQUES

- Plan d'aménagement

- Visuel d'aménagement intérieur
- Perspectives d'ambiance

PIECE N°2 DU DOSSIER DE CANDIDATURE : MODELE ECONOMIQUE / REDEVANCE

FINANCEMENT DU PROJET (EN EUROS)

Précisez dans les tableaux ci-dessous les différents postes de dépenses et, si possible, leur valeur monétaire sur une durée adaptée à votre activité (la liste n'est pas exhaustive et des postes peuvent être rajoutés).

1. FAISABILITE ECONOMIQUE DU PROJET

Le candidat devra indiquer le coût global d'investissement hors taxe de son projet. L'ensemble des investissements devront être différenciés entre propriétaire et occupant.

Des lignes peuvent être ajoutées au tableau.

Postes d'investissement <small>(à détailler : ne pas hésiter à insérer des lignes)</small>	Coût total <small>(Toutes années)</small>	Coût propriétaire <small>(Gares & Connexions)</small>	Coût Locataire
Travaux et divers équipements			
Etudes et honoraires			
Frais administratifs et divers			
TOTAL DES INVESTISSEMENTS POUR LE PROJET			

Le candidat devra préciser le détail de son plan de financement.

Des lignes peuvent être ajoutées au tableau.

Plan de financement	Montant <small>(Toutes années)</small>	Année 1	Année 2	Année 3
Fonds propres apportés par le porteur de projet				
Autres fonds propres (financement participatif, business angel...)				
Subventions				
Emprunts				

2. VIABILITE ECONOMIQUE DU PROJET

Le candidat devra réaliser le compte de résultat prévisionnel du projet pour plusieurs exercices (sur une durée adaptée à son activité). Il pourra compléter le modèle ci-dessous et l'adapter en fonction de son projet (ajouter, supprimer ou modifier des lignes).

Compte d'Exploitation Prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3
Produits ou prestations vendues,			
Subventions			
Autres produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires prévisionnel ou produits d'exploitation			
Achats / Fournitures			
Services extérieurs ou divers (assurances, nettoyage etc.)			
Autres achats et charges externes			
Redevance d'occupation			
Total Charges Externes			
Salaires et charges sociales			
Impôts et taxes			
Dotation aux amortissements			
Autres charges à payer			
Total Charges d'Exploitation			
Résultat d'exploitation			
Charges financières			
Résultat courant			
Impôt sur les bénéfices			
Résultat net			

Tous les montants sont donnés en euros HT.

Redevance annuelle d'occupation (hors taxes et hors charges)€
--	--------

Commentaires éventuels sur le modèle économique du projet

PIECE N°3 DU DOSSIER DE CANDIDATURE : VALEUR AJOUTEE POUR LA GARE / TERRITOIRE

1. SERVICES RENDUS AUX VOYAGEURS

La pertinence de la réponse à cet élément pourra varier en fonction du trafic de la gare ciblée par le projet),

2. NOMBRE D'EMPLOIS EQUIVALENT TEMPS PLEIN CREEES SUR LE SITE

3. ENGAGEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL : RSE, ESS, circuits courts...

4. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS : collectivités, chambres consulaires, ...

5. PARTENARIATS LOCAUX : entreprises locales, commerces, associations...

6. CAPACITE A ANIMER LA GARE ET LE TERRITOIRE : programme d'animation et de communication, événements potentiels...

PIECE 4 DU DOSSIER DE CANDIDATURE : LETTRE D'ENGAGEMENT

L'occupation de l'emplacement commercial visé ci-dessus devra se faire conformément :

- aux dispositions du contrat d'occupation type (ci-joint);
- au Règlement Intérieur type Occupant d'une gare (ci-joint) ;
- au Cahier des Prescriptions Techniques et Architecturales type (ci-joint).

Je soussigné (e) - (nom, prénom, qualité).....

Représentant la société.....

Faisant élection de domicile à

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de consultation – Appel à projets Place de la Gare.
- Déclare avoir eu connaissance de tous les renseignements utiles et faire mon offre en toute connaissance de cause.
- Déclare ne pas me trouver sous le coup d'une procédure collective (notamment d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire) ou ne pas être déclaré en état de faillite personnelle.
- Déclare avoir toujours rempli mes obligations de paiement effectif des charges sociales et fiscales.
- Déclare ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-11, L.5221-8, L.8231-1, L.8241-1, L.8241-2 du Code du Travail ou règles d'effet équivalent pour les Candidats non établis en France.
- Déclare que l'exploitation de l'activité sera réalisée avec des salariés régulièrement employés au regard des dispositions du Code du travail.
- Déclare avoir toujours fait face à mes engagements financiers avec régularité et ponctualité.
- M'engage à respecter l'ensemble des engagements pris dans mon offre.
- M'engage à ne pas communiquer sur le projet Place de la Gare sans concertation préalable avec SNCF Gares & Connexions.

Date :

Signature :

Confidentialité

Les renseignements apportés resteront totalement confidentiels.

Votre dossier sera lu par le comité de sélection qui est soumis à un devoir de confidentialité